

# EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation (EU) 2020/878 (REACH Annex II)

Date d'émission: 29/04/2025

Date de révision: -

Remplace la version de: -

Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom	: EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG
UFI	: AM15-Y05R-Q00H-7DJ9
Code du produit	: 78010
Type de produit	: Détergent
Groupe de produits	: Poudre

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public	: Utilisation par les consommateurs
Catégorie d'usage principal	: Agents détergents/lavants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Colruyt Group NV/SA  
Edingensesteenweg 196  
1500 Halle - Belgique-België  
Tel: +32 (0)2 363 55 45  
E-mail: help@colruytgroup.com  
Website: www.colruytgroup.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24) si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H et EUH et informations DetNet: voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Il n'y a pas de symptômes typiques et effets connus. La poudre peut provoquer une irritation des yeux. Une inhalation du produit finement broyé peut entraîner une sensibilisation. Pour des contacts fréquents avec le produit non dilué peut causer des rougeurs de la peau se produisent.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

# EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation (EU) 2020/878 (REACH Annex II)

Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise. P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
----------------------------	--

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés	: Eviter de répandre le produit car il pourrait provoquer des glissades accidentelles.
----------------------------	--

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient aucune substance PBT/vPvB  $\geq 0,1\%$  évaluée conformément à REACH Annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
CARBONATE DE SODIUM	N° CAS: 497-19-8 N° CE: 207-838-8 N° Index: 011-005-00-2 N° REACH: 01-2119485498-19	15 – 30	Eye Irrit. 2, H319
ALCOHOLS C12-14 ETHOXYLATED	N° CAS: 68439-50-9 / 68002-97-1 / 68213-23-0 N° REACH: 01-2119487984-16	< 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
SODIUM SILICATE	N° CAS: 1344-09-8 N° CE: 215-687-4 N° REACH: 01-2119448725-31	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
SODIUM CARBONATE PEROXIDE	N° CAS: 15630-89-4 N° CE: 239-707-6 N° REACH: 01-2119457268-30	< 5	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
SODIUM CARBONATE PEROXIDE	N° CAS: 15630-89-4 N° CE: 239-707-6 N° REACH: 01-2119457268-30	(7,5 $\leq$ C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (25 $\leq$ C < 100) Eye Dam. 1, H318

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation (EU) 2020/878 (REACH Annex II)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Ne nécessite pas de mesure spécifique ou particulière. À manipuler conformément aux règles habituelles d'hygiène.
Premiers soins après inhalation	: Déplacer à l'air frais. Éventuel appeler un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau abondamment à l'eau ou prendre une douche. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Irriger copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
Premiers soins après ingestion	: Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Usage pendant une longue période peut causer irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une grave irritation.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun(e).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non combustible.
Danger d'explosion	: Aucune réaction dangereuse connue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Pas de précautions particulières.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-sécuristes

Équipement de protection	: Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.
Procédures d'urgence	: Nettoyer rapidement les épandages.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne peut pas échouer dans l'eau souterraine, l'eau potable ou l'égout.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Recueillir le produit répandu. Balayer ou enlever à la pelle.
-----------------------	---

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

# EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation (EU) 2020/878 (REACH Annex II)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Aucune mesure spécifique nécessaire.

mesures d'hygiène

: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger de l'humidité. Conserver hors de la portée des enfants.

Lieu de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec et frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lessive poudre pour lavage du linge.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

###### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: lunettes de protection

###### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

pas nécessaire

###### Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Lors du choix du matériau des gants, il faut tenir compte des temps de perméation, du degré de perméabilité et du taux de dégradation. Matériau du gant : le choix d'un gant approprié ne prend pas uniquement en compte le matériau, d'autres critères qualitatifs entrent en jeu et ceux-ci sont différents d'un fabricant à l'autre. Un produit étant composé de plusieurs substances, il n'est pas possible de calculer par avance la résistance du matériau du gant; par conséquent, il doit être testé avant utilisation. Il est recommandé de toujours prendre conseil auprès du fabricant des gants.

Hygiène : Les gants contaminés doivent être remplacés. Une bonne hygiène personnelle est une condition essentielle pour assurer une bonne propreté des mains. Les gants ne doivent être portés que quand les mains sont propres. Après avoir porté les gants, bien se laver et se sécher les mains.

Temps de perméation du matériau des gants : Le fabricant des gants peut vous communiquer le temps de perméation exact; prendre ceci en compte.

Selon la norme DIN EN 374, lorsque la main entre en contact avec le produit et que ce contact dure 15 minutes, alors les gants fabriqués avec les matériaux suivants offrent une protection suffisante.

- Caoutchouc Butyle (épaisseur > 0,5 mm)
- Caoutchouc Nitrile (épaisseur > 0,35 mm)
- Caoutchouc Polychloroprène (épaisseur > 0,4 mm)
- Caoutchouc naturel (épaisseur > 0,5 mm)

Quand le contact est continu, nous recommandons des gants avec un temps de dégradation de 240 minutes au moins, tout en ayant à l'esprit que 480 minutes au moins est préférable.

Protection contre les éclaboussures : les mêmes gants utilisés pour un contact long doivent être portés pour un contact ou une protection à court terme contre les éclaboussures. Un temps de dégradation plus court peut être acceptable si les gants sont utilisés pour un remplacement approprié.

# EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation (EU) 2020/878 (REACH Annex II)

### Autres protecteurs de la peau

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Pas de vêtement de travail spécialement recommandé

### 8.2.2.3. Protection respiratoire

#### Protection respiratoire:

Pas nécessaire

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Blanc. Avec grains. Bleu
Apparence	: Poudre
Odeur	: Parfumée
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Propriétés comburantes	: Contenant des composants oxydants. Règlement CE 440/2008 A.17 Propriétés comburantes des solides. Non comburant
Limite inférieure d'explosivité	: Non applicable
Limite supérieure d'explosivité	: Non applicable
Point d'éclair	: Ininflammable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non déterminé
pH	: 10,4 – 10,8 (T = 20°C)
Concentration de la solution de pH	: 1 % Eau du robinet
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Eau: compléter
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 770 – 930 g/l
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
La taille des particules	: Pas disponible

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

# EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation (EU) 2020/878 (REACH Annex II)

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e).

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### CARBONATE DE SODIUM (497-19-8)

DL50 orale rat	2800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	2,3 mg/l/2u

#### ALCOHOLS C12-14 ETHOXYLATED (68439-50-9 / 68002-97-1 / 68213-23-0)

DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

#### SODIUM SILICATE (1344-09-8)

DL50 orale rat	3400 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 2,06 g/m³

#### SODIUM CARBONATE PEROXIDE (15630-89-4)

DL50 orale rat	1034 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 10,4 – 10,8 (T = 20°C)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 10,4 – 10,8 (T = 20°C)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé

#### SODIUM SILICATE (1344-09-8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

# EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation (EU) 2020/878 (REACH Annex II)

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 11.2.2. Autres informations

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, peau et yeux

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Aucun effet adverse connu sur le fonctionnement des centres de traitement des eaux en utilisation normale.
Ecologie - eau	: Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) No 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

### CARBONATE DE SODIUM (497-19-8)

CL50 - Poisson [1]	(96h) 300 mg/l Lepomis macrochirus
CE50 - Crustacés [1]	200 – 227 mg/l Ceriodaphnia dubia

### ALCOHOLS C12-14 ETHOXYLATED (68439-50-9 / 68002-97-1 / 68213-23-0)

CL50 - Poisson [1]	(96h) 5 (1 – 10) mg/l brachydanio rerio
CE50 - Crustacés [1]	(48h) 5 (1 – 10) mg/l Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	(72h) 5 (1 – 10) mg/l Scenedesmus subspicatus

### SODIUM SILICATE (1344-09-8)

CL50 - Poisson [1]	96h 1108 mg/l Brachydanio rerio
CE50 - Crustacés [1]	48h 1700 mg/l

### SODIUM CARBONATE PEROXIDE (15630-89-4)

CL50 - Poisson [1]	(96h) 70,7 mg/l Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	(48h) 4,9 mg/l Daphnia pulex
NOEC chronique poisson	(96h) 7,4 mg/l Primaphales promelas
NOEC chronique crustacé	(48h) 2 mg/l Daphnia pulex

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation (EU) 2020/878 (REACH Annex II)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu. Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans la législation locale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

# EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation (EU) 2020/878 (REACH Annex II)

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### REACH Annexe XVII (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### REACH Annexe XIV (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

##### Réglementation POP (polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n ° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur les polluants organiques persistants.

##### Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

##### Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE)

#### Étiquetage du contenu

Composant	%
Zéolites, Savon	≥5-<15%
Agents de surface non ioniques, Agents de blanchiment oxygénés, Phosphonates	<5%
Enzymes, Azurants optiques, Parfums	

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogue (273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 concernant la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils de formation

: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations

: La classification comme mentionné dans le chapitre 2.1 selon le règlement (CE) n°. 1272/2008 [CLP] est dérivé après l'application de DetNet. Classification n°. d'enregistrement: DetNet/1281

# EVERYDAY LESSIVE EN POUDRE 4,4 KG

## Fiche de données de sécurité

According to Regulation (EU) 2020/878 (REACH Annex II)

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H272	Peut agraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

### Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Ox. Sol. Non classé		Jugement d'experts
Eye Irrit. 2	H319	Jugement d'experts

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit